

Contexte

Alors que l'année 2015 progresse, les Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) préparent leur contribution intentionnelle déterminée au niveau national (INDC). Ceux-ci doivent être mis en avant afin d'être examinés avant la Conférence des Parties à Paris, en décembre. Depuis le 31 mars, 34 pays ont publié leur INDC. Ils proposent différents niveaux d'ambition, de dates et de secteurs concernés.

La Russie et les **Etats-Unis** mettent en avant une politique largement domestique. La Russie compte réduire ses émissions de 20 à 25% d'ici 2030. Les Etats-Unis ont pour objectif une réduction de 26 à 28% d'ici 2025, par l'application de ces lois existantes. Aucun de ces deux pays n'envisage d'utiliser de crédits internationaux. Le **Gabon** met en avant son intérêt d'utiliser des mécanismes de marchés domestiques pour atteindre une réduction de 50% au niveau domestique.

D'autres pays ont opté pour une approche internationale. **L'Union européenne** a l'intention de réduire ses émissions "d'au moins 40%" au niveau domestique par rapport à 1990, mais elle laisse la porte ouverte à un objectif plus ambitieux par l'utilisation des marchés carbone, en attente du résultat de Paris. La **Norvège** propose d'utiliser ses liens internationaux avec l'Europe afin d'atteindre un objectif de réduction de 40%, et, suivi l'accord trouvé à Paris, considère potentiellement une plus grande coopération internationale.

Deux autres INDC montrent comment certains éléments d'un marché international peuvent inspirer encore plus d'ambition:

- La **Suisse** propose une réduction de 50% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030, grâce à l'utilisation d'un nouveau mécanisme de développement propre (CDM).
- Le **Mexique** offre une réduction nette de 25% par rapport aux niveaux de 2013 d'ici 2030, mais souligne qu'ils pourraient augmenter leur objectif à 40% si les éléments d'un marché international se développent.

Dans les mois à venir, d'autres Parties vont publier leur INDC – et notamment de nombreux pays d'Afrique. Les exemples du Mexique et de la Suisse montrent que le processus d'INDC offre une opportunité aux pays africains de montrer non seulement ce qu'ils peuvent faire au niveau domestique – **mais aussi, ce qu'ils pourraient faire de plus s'il y avait une coopération avec d'autres Parties, si une réforme du mécanisme de développement propre et si un niveau de financement adéquat pour le climat devenaient disponibles.**

Le rôle des marchés du carbone et de la finance dans un INDC

Le processus de mettre en avant un INDC est simple et sans règles excessives. Les exemples qui existent indiquent que les éléments clés d'un INDC sont principalement l'année de base sélectionnée; le niveau de réduction d'émissions; ainsi que la date proposée pour atteindre l'objectif.

Certains INDC vont même jusqu'à clarifier le niveau de réduction additionnel qui pourrait être atteint s'ils accédaient au mécanisme de développement propre, ou s'ils bénéficiaient de crédits-carbone pour des réductions de la déforestation et de la dégradation forestière (REDD+) ou d'autres établissements de liens bilatéraux ou internationaux entre différents marchés. Les Parties peuvent aussi indiquer une gamme potentielle d'objectifs possible à atteindre **si un niveau de financement adéquat et efficace pour le climat était mis à disposition, soit par des filières existantes ou par le nouveau Fond Vert pour le Climat (GCF).**

Les nations d'Afrique devraient considérer les avantages de mettre en avant leurs intentions pour des activités qui seront développées au travers d'efforts domestiques, ainsi qu'un niveau d'ambition plus important qui pourrait être atteint via un nouveau **mécanisme de développement propre amélioré, un système de crédits-carbone REDD+, ainsi qu'un financement pour le climat.**

Une architecture de marché dans l'Accord de Paris

Les INDCs bénéficieront de l'inclusion d'un texte dans l'Accord de Paris sur le climat qui établirait une architecture de marché pour le future. Le texte adopté à Genève offre plusieurs options pour "l'utilisation de marchés". Les négociations du groupe ADP cette année ont pour but de consolider ces clauses dans un cadre réalisable.

L'année passée, IETA s'est plongée dans un exercice de "thought leadership" afin de concevoir les éléments de marché les plus importants pour l'Accord de Paris, compte tenu des négociations actuelles. Nous pensons que l'Accord sera vraisemblablement un document de base assez court, et la majorité des détails opérationnels sera clarifiée lors de futures décisions des réunions internationales de la COP. De plus, cet accord devra prendre en compte un vaste nombre de juridictions qui explorent ou qui ont déjà implémentées un marché du carbone.

Notre opinion sur cet accord est synthétisée dans notre briefing de 2 pages "[Carbon Pricing Priorities for the Paris 2015 agreement](#)" qui décrit la recherche qui a été menée par le Projet de Harvard sur les Accords pour le Climat. Il en conclut que **l'Accord devrait inclure un système unifié de transferts internationaux**, que les Parties et les acteurs privés pourraient utiliser pour échanger des unités d'émissions entre différentes régions. Afin d'assurer son intégrité, **les Parties devraient rendre compte des unités transférées ou reçues** qui feraient partie de leur contribution nationale, sans double comptage.

Le système pourrait inclure un mécanisme unifié de projets crédités par des crédits-carbone. Cela permettrait d'allier les idées d'améliorations du mécanisme de développement propre ainsi que les idées pour un nouveau mécanisme de marché international (NMM). Le Secrétariat devra développer des instruments d'infrastructure du marché (c'est à dire des lignes de base standardisées, un registre international, etc.) que les Parties pourraient utiliser volontairement. En utilisant ces instruments, les Parties pourraient accélérer leur capacité à lier avec d'autres marchés. La qualité des instruments permettra d'encourager de nouveaux systèmes d'échanges de quotas d'émissions de se développer d'une façon harmonisée.

Conclusion: quelles priorités africaines pour Paris ?

Ces simples éléments seraient suffisants pour mettre en place **un nouveau système international de transferts de crédits carbone, adapté pour les années à venir**. Ce système permettrait un fonctionnement plus fluide et transparent qu'un modèle non coordonné de programmes nationaux ou bilatéraux. Il permettrait aux pays d'Afrique de poursuivre un développement durable de leurs économies, avec un accès aux marchés internationaux et à la finance.

Pour les nations africaines, **une priorité primordiale à Paris** devrait être d'assurer que l'Accord contient un système international de transferts de crédits-carbone, un mécanisme de développement propre réformé, et des arrangements de crédits-carbone pour REDD+ ; le tout renforcé par une finance pour le climat adéquat afin d'encourager des coopérations publiques-privées. L'accord devrait inclure des **dates limites pour l'achèvement des décisions de mise en oeuvre**, bien avant 2020, afin d'encourager des actions rapides.

La combinaison d'un accès aux marchés du carbone et à la finance pour le climat, devrait permettre aux nations africaines de proposer des INDC qui contribueront de façon efficace à la lutte globale contre le changement climatique.